



## Canicule : Jusqu'où faut-il attendre pour agir ?

Nous avons été interpellés (23/6/2026) par les professionnels de la cuisine centrale : **Il fait 45° en production et 30° dans leur salle de pause (La climatisation de cette salle est en panne depuis 2 ans).**

**D'autres collègues souffrent de chaleurs étouffantes sur leur lieu de travail.**

**Les effets des chaleurs intenses sur l'organisme** sont bien connus : déshydratation, épuisement, malaises, accidents du travail, aggravation de pathologies préexistantes (...). **Cette situation constitue une menace** pour la santé et la sécurité des professionnels qui continuent à travailler dans ces conditions extrêmes.

**Vous êtes dans une situation de travail où la chaleur n'est plus supportable ?**

**Faites une déclaration d'évènement indésirable  
et appelez-nous immédiatement !**

### Les interventions de l'UNSA :

- **Comité Social d'Etablissement (CSE) du 14/10/2025 : Nous avons sollicité un point concernant la gestion des canicules et des épisodes de chaleurs intenses :**

1) *Pourriez-vous nous présenter un bilan concernant 2025 ?*

2) *Dans le cadre décret 2025-482 du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs lors des épisodes de chaleurs intenses, qui s'applique à la fonction publique, nous souhaitons :*

*-Que les risques professionnels encourus vis-à-vis de ces épisodes soient identifiés et que des mesures préventives et correctives soient mises en place,*

*-Des mesures d'adaptation de l'organisation du travail, d'aménagement des postes et des tenues de travail pour limiter l'exposition à la chaleur,*

*-Des garanties que les professionnels auront les moyens de s'hydrater sur leur lieu de travail.*

.../... (1/2)

Suivez l'UNSA CH Rouffach sur    

3) De même, pourriez-vous nous présenter l'état d'avancement du programme/travaux d'adaptation de notre établissement à la canicule et aux épisodes de chaleurs intenses ?

- **Comité Social d'Établissement (CSE) du 23/6/2026 : Nous avons sollicité le même point que ci-dessus.**

**Nous déplorons qu'il n'y ait toujours aucune identification des risques professionnels**

**et aucune note institutionnelle concernant les mesures préventives, correctives afin de protéger les professionnels malgré plusieurs interpellations depuis l'augmentation des chaleurs.**

(2/2)